

Communiqué du Conseil d'Etat

22 avril 2015

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Contrôle de l'origine licite des produits de la pêche importés : oui au projet d'ordonnance	4
« Boîtes à bébés » en Suisse : consultation des cantons	4
Genève.....	5
Veyrier : le Conseil d'Etat ouvre des procédures disciplinaires	5
Bilan annuel d'avancement de la réalisation du CEVA.....	6
Adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2014 de plusieurs institutions de droit public.....	6
Modification de la loi sur l'aide sociale individuelle : prime cantonale de référence	10
Adaptation de la loi sur la santé au droit fédéral.....	11
Soutien au bataillon de carabiniers 14.....	11
Aide financière au Théâtre de l'Usine	12
Meyrin : désaffectation partielle d'une parcelle du domaine public	12
Aboutissement d'une initiative populaire communale à Lancy	13
Aboutissement d'une initiative populaire communale à Veyrier	13
Elections du 19 avril 2015 : résultats constatés.....	14
Agenda des invitations à la presse	15

Contrôle de l'origine licite des produits de la pêche importés : oui au projet d'ordonnance

Dans le cadre d'une consultation du Département fédéral de l'intérieur, le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au [projet d'ordonnance sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche importés](#), qui a pour but d'introduire en Suisse un système de contrôle visant à vérifier que les produits de la pêche importés sont d'origine licite. En effet, il est aujourd'hui important que la Suisse participe au maintien d'une exploitation durable et pérenne des ressources halieutiques et à la lutte contre les surpêches.

Cette ordonnance devrait permettre de concrétiser les dispositions de la [loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées](#) en s'appuyant sur les dispositions du règlement européen N° 105/2008 UE. Dorénavant, les importations ne seront autorisées par la Confédération qu'à condition de bénéficier d'un certificat de capture attestant que les prises sont conformes aux législations et aux mesures internationales de conservation et de gestion de la pêche et de documents permettant d'identifier les lots. Toutefois, le projet proposé prévoit également une procédure de contrôle simplifiée pour les importations en provenance d'Etats disposant d'un standard élevé de lutte contre la pêche illicite afin de limiter la charge administrative des importateurs.

Pour toute information complémentaire : M. Patrick Edder, chimiste cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires, DEAS, ☎ 022 546 56 00.

« Boîtes à bébés » en Suisse : consultation des cantons

Au vu de l'augmentation du nombre de « boîtes à bébés » en Suisse, le Conseil fédéral souhaite comparer ces dispositifs avec d'autres mesures de soutien aux femmes enceintes en détresse.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a répondu à un questionnaire de l'Office fédéral de la justice, mandaté pour établir un état de la situation sur les services mis en place dans les cantons. Le but du Conseil fédéral est de proposer, le cas échéant, des actions en coordination avec les cantons et les acteurs concernés. Le canton de Genève n'a pas de « boîte à bébés » mais dispose déjà de centres d'information et de consultation officiels, ainsi que de numéros d'appel d'urgence destinés aux femmes enceintes et mères en détresse.

Pour toute information complémentaire : M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DEAS, ☎ 022 546 50 26.

Veyrier : le Conseil d'Etat ouvre des procédures disciplinaires

Par arrêtés du 15 avril 2015 et après instruction préalable, le Conseil d'Etat, statuant en sa qualité d'autorité de surveillance des communes, a décidé de l'ouverture de trois procédures disciplinaires distinctes à l'encontre de MM. Thomas Barth, Luc Malnati et de Mme Marlyse Rostan-Aebersold, conseillère et conseillers administratifs de la commune de Veyrier.

Ces procédures disciplinaires font suite à plusieurs dénonciations auprès du Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité de surveillance des communes, et du procureur général.

En effet, la publication tous-ménages et aux frais de la commune de Veyrier d'un compte-rendu de la séance de la commission des Grand-Esserts du 25 septembre 2014, qui n'aurait pas été validée et n'aurait pas reflété objectivement les faits, par intention ou par négligence grave par M. Thomas Barth et Mme Marlyse Rostan-Aebersold, serait susceptible de constituer une violation des devoirs de fonction.

La [loi sur l'administration des communes](#) prévoit que « les conseillers administratifs, maires et adjoints qui enfreignent leurs devoirs de fonction imposés par la législation, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence graves, sont passibles de sanctions disciplinaires ».

Le Conseil d'Etat a désigné en son sein une délégation composée de Mme Anne Emery-Torracinta, vice-présidente, et de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, chargée d'instruire ces procédures disciplinaires et de lui soumettre des propositions, après avoir entendu les intéressés.

Par ailleurs, dans le contexte précité, des procédures pénales sont en cours à l'encontre de M. Luc Malnati, conseiller administratif de la commune de Veyrier, notamment pour violation du secret de fonction, suite à une plainte et une dénonciation adressées par M. Thomas Barth au procureur général. Le Conseil d'Etat a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre M. Luc Malnati et l'a suspendue comme dépendant de la procédure pénale au sens de l'article 14 de la loi sur la procédure administrative.

L'ouverture de ces trois procédures disciplinaires ne préjuge en rien de la réalité des faits sur lesquels elle porte et d'un éventuel manquement qui pourrait être retenu à l'encontre de l'une ou l'autre des personnes concernées.

Pour toute information complémentaire : Mme Anne Emery-Torracinta, vice-présidente du Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de M. Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication et des relations extérieures, DIP, ☎ 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.

Bilan annuel d'avancement de la réalisation du CEVA

Conformément à l'article 11 de la [loi ouvrant un crédit d'investissement en vue de la réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin-Annemasse via La Praille et les Eaux-Vives \(CEVA\)](#), le Conseil d'Etat présente son rapport annuel au Grand Conseil faisant état de l'avancement du chantier CEVA sur l'année 2014.

Les travaux de réalisation de la nouvelle ligne ferroviaire se poursuivent sur l'ensemble du tracé, malgré une interruption des travaux du tunnel de Champel entre le 10 décembre 2014 et le 17 mars 2015, intervenue suite à un accident de chantier. A fin 2014, l'avancement général du chantier est évalué à un peu plus de 40%. L'adjudication du second œuvre à différentes entreprises et consortiums suisses va permettre le démarrage, en 2015, des travaux d'aménagement des gares.

En matière de gestion des risques techniques et financiers du projet, un comité d'experts a été mandaté pour examiner un certain nombre de procédures en place. Il relève la bonne tenue administrative du projet et des chantiers, ainsi qu'un bon niveau général des prestations effectuées. Dans l'objectif d'améliorer ce niveau général, le comité d'experts propose des recommandations qui ont toutes été validées par le comité de pilotage CEVA et qui seront pour l'essentiel mises en place au cours de l'année 2015.

Le canton a dépensé 109,8 millions de francs en 2014, soit 335,1 millions de francs au total sur le chantier jusqu'à fin 2014. A fin 2014, la projection du coût final des travaux respecte l'enveloppe budgétaire de 1,567 milliard de francs pour l'ensemble du projet.

Une fiche d'information intitulée « CEVA Trimestriel » renseigne la population sur l'état d'avancement du projet ; la dernière en date, parue le 18 mars 2015, est accessible sur www.ceva.ch.

Pour toute information complémentaire : M. René Leutwyler, ingénieur cantonal, direction générale du génie civil, DETA, ☎ 022 546 63 01.

Adoption des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice 2014 de plusieurs institutions de droit public

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil une série de projets de lois approuvant le rapport de gestion et les états financiers pour l'année 2014 de plusieurs institutions de droit public.

Services industriels de Genève

Le gouvernement a ainsi adopté deux projets de loi approuvant les états financiers consolidés et le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG). Les SIG présentent un résultat net de gestion positif de 64 millions de francs en 2014.

Le résultat net consolidé 2014 affiche en revanche une perte de 160,7 millions de francs, due principalement à la consolidation de la perte d'EOS Holding (EOSH), dont l'impact sur les états financiers des SIG s'élève à 131 millions de francs. La baisse des prix de l'électricité a en effet conduit Alpiq, dont les SIG sont indirectement actionnaires au travers de leur participation dans EOSH, à procéder à d'importantes corrections de valeur. Les SIG ont également dû réaliser de nouvelles dépréciations d'actifs, essentiellement en raison de la baisse des prix de l'électricité et du mazout, ainsi que du retard pris dans la commercialisation de la fibre optique.

Conformément à la [loi sur l'organisation des SIG](#), ceux-ci ont assuré leurs prestations en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées. En 2014, 200 millions de francs ont été consacrés aux investissements sur les

ouvrages et réseaux du canton afin de garantir un haut niveau de fiabilité pour les habitants et entreprises de Genève.

L'engagement des SIG en faveur des économies d'énergies et des nouvelles énergies renouvelables s'est poursuivi. La baisse de la consommation électrique du canton constatée pour la deuxième année consécutive, en dépit de l'augmentation sensible de la population, s'explique en partie par les programmes d'économies d'énergies mis en place par les SIG. La phase de prospection du programme Géothermie 2020 a débuté en 2014.

Sur le plan de la gouvernance des SIG, l'année 2014 a été marquée par la nomination d'un nouveau président du conseil d'administration et d'un nouveau directeur général. Les 18 audits initiés à l'automne 2013 et visant à faire la lumière sur les affaires qui ont touché l'entreprise ont par ailleurs été clôturés en 2014. Les travaux se poursuivent pour élaborer une convention d'objectifs entre l'Etat et les SIG et définir les modalités de rémunération des propriétaires des SIG.

L'organe de révision des SIG a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, par l'intermédiaire de Mme Isabelle Dupont Zamperini, SIG, ☎ 079 759 12 08.

Fondation des parkings

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers consolidés et, d'autre part, le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'exercice 2014.

La Fondation des parkings est une entreprise de droit public au service de la politique du stationnement édictée par l'autorité cantonale. Elle a notamment pour priorité la construction et la gestion de parcs-relais (P+R) et de parkings destinés aux habitants des quartiers et au public, ainsi que le contrôle du stationnement en Ville de Genève et dans quelques communes de la première couronne (Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy, Vernier).

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement du conseil de fondation et le passage de témoin au sein de sa présidence. Elle s'est également caractérisée par une stabilité de ses activités et par la préparation des projets à venir, notamment les parkings des gares CEVA.

Sur le plan financier, la fondation a enregistré en 2014 un bénéfice net de 9,470 millions de francs. Pour autant, l'année 2014 s'est caractérisée par une diminution de ses produits (-0,4%) et une augmentation de ses charges (+2,8%). En outre, bénéficiant d'un programme d'investissement plus léger en 2014, la fondation a poursuivi sa politique de désendettement. Ainsi, en regard de son patrimoine, les dettes et emprunts bancaires s'élèvent à 37,2% (47,5% en 2013).

A moyen terme, compte tenu des projets de parkings envisagés d'ici 2020, en lien notamment avec la mise en service de la ligne CEVA, la Fondation des parkings devra consentir d'importants investissements.

Pour toute information complémentaire : M. Cyril Arnold, économiste, DETA, ☎ 022 327 90 41.

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant les états financiers et le rapport d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'exercice 2014.

Les buts principaux de la FPLC figurent aux articles 10 et suivants de la [loi générale sur le logement et la protection des locataires \(LGL\)](#). Ils consistent notamment à accroître le parc de logements d'utilité publique (LUP) dans le canton de Genève, dont l'objectif stipulé dans la loi LUP est fixé à 20% du parc locatif du canton. Pour atteindre ses buts, la FPLC remet ses immeubles en droit de superficie à des coopératives d'habitation ou les revend à des fondations immobilières de droit public, tout en visant à respecter une égale répartition des surfaces brutes de plancher de logements entre ses bénéficiaires.

En 2014, la FPLC a conclu douze actes d'achat, pour une surface totale de 14'395 m². La valeur cumulée de ces investissements s'élève à 17,775 millions de francs dont 9,202 millions proviennent du fonds LUP.

L'exercice 2014 a également vu la cession d'une parcelle à la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon pour le prix de 1 million de francs, sur laquelle un immeuble de 12 logements LUP est en construction, ainsi que des activités de prospection, de coordination foncière et d'accompagnement aux maîtres d'ouvrage sur une quarantaine de dossiers.

Il est à relever également l'achat par la fondation de 5500 actions de la Rente immobilière SA (RISA), portant ainsi sa participation à 99,84%. Deux cents actions, sur les 130'000 formant le capital-actions, sont toujours détenues par deux actionnaires minoritaires avec lesquels la fondation entretient des contacts réguliers.

Quant aux états financiers consolidés, qui englobent les états financiers individuels de la FPLC et ceux de la RISA, ils présentent pour l'année 2014 un bénéfice net de 8,397 millions de francs, soit une diminution de 15,248 millions par rapport à 2013, qui fut une année exceptionnelle puisqu'elle comprenait une augmentation de la valeur de marché des immeubles de la RISA.

L'organe de révision de la FPLC a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration a approuvé les rapports de la fondation.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, chef de projet, office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Fondations immobilières de droit public

Le Conseil d'Etat a adopté dix projets de loi approuvant les états financiers et le rapport d'activité des cinq fondations immobilières de droit public (FIDP – fondations HBM) pour l'exercice 2014.

Les buts principaux des FIDP figurent aux articles 14A et suivants de la [loi générale sur le logement et la protection des locataires \(LGL\)](#). Ils consistent notamment en la construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.

Près de 700 logements sous maîtrise d'ouvrage des fondations étaient en cours de construction durant l'exercice 2014. Ces logements devraient être mis en exploitation durant les exercices 2015, 2016 et 2017.

Sur le plan des états financiers, les cinq fondations se trouvent en situation bénéficiaire avant amortissement. L'application de la norme IPSAS 17 sur les immobilisations corporelles, qui prévoit un amortissement des immeubles, les rend néanmoins déficitaires.

Les réflexions initiées fin 2013 pour résoudre ce problème structurel ont continué durant l'exercice 2014. Elles visent à stabiliser la situation financière des fondations tout en respectant les normes de fixation des loyers applicables par la LGL et le droit du bail.

Les organes de révision des fondations ont recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et les conseils d'administration ont approuvé les rapports de leur fondation respective.

Soucieuse des problèmes énergétiques de son parc immobilier, la **Fondation HBM Camille Martin** a poursuivi les efforts initiés en 2013 en prévoyant ou en procédant à la rénovation de plusieurs chaufferies et à l'amélioration thermique de plusieurs bâtiments de son parc.

Elle a également suivi avec attention le déroulement de ses six projets en cours, qui prévoient la mise à disposition de 243 logements entre 2015 et 2017.

Soixante-trois logements ont pu être attribués en 2014 sur les 1405 appartenant à la fondation, soit un taux de rotation de 4,48%.

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'exercice 2014, après amortissement des immeubles pour un montant total de 5,161 millions de francs, une perte de 788'655 francs, soit une variation de 1,066 million de francs par rapport à l'exercice précédent, qui présentait un bénéfice de 277'381 francs.

La **Fondation Emma Kammacher** a poursuivi ses analyses visant à rénover une partie de son parc immobilier (328 logements concernés) et à permettre une augmentation de nouveaux logements par des surélévations ou démolitions/reconstructions.

Elle a également suivi avec attention le déroulement du chantier situé dans le quartier de la Fontenette, à Carouge, portant sur la construction de 335 nouveaux logements, dont 185 seront mis en location début 2015 et le reste courant 2017.

La fondation a attribué 58 logements en 2014 sur les 1519 logements qu'elle possède, soit un taux de rotation de 3,82%.

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'exercice 2014, après amortissement des immeubles pour un montant total de 5,349 millions de francs, une perte de 808'324 francs, soit une variation de 1,135 million de francs par rapport à l'exercice précédent qui présentait un bénéfice de 326'868 francs.

Concernant la **Fondation HBM Jean Dutoit**, l'autorisation de construire délivrée en décembre 2013 pour la démolition/reconstruction de l'immeuble Servette 37, permettant la réalisation de 21 nouveaux logements, a été frappée d'une opposition par la Ville de Genève. La fondation a décidé de déposer un recours pour défendre la création de ces 21 nouveaux logements.

Les deux projets Denis-de-Rougemont (38 logements) et Jolimont (48 logements) sont entrés en phase de construction en 2014 et devraient pouvoir arriver à terme courant 2016.

La fondation a en outre attribué 44 logements durant l'année 2014, pour un taux de rotation de 2,68%.

Les états financiers individuels de la fondation présentent pour l'exercice 2014, après amortissement des immeubles pour un montant total de 6,828 millions de francs, une perte de 1,327 millions de francs, en augmentation de 942'326 francs par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une perte de 385'160 francs.

La **Fondation HBM Emile Dupont** s'est notamment concentrée sur la poursuite de la réhabilitation importante des immeubles qu'elle possède avenue des Libellules 2-16 et qui concerne 504 logements.

En parallèle à cet important projet, la fondation a consacré ses forces à la poursuite de l'analyse et au développement du plan directeur de quartier situé dans le périmètre Aire-Concorde. Ce projet, qui nécessitera la démolition de bâtiments existants, permettra à terme la construction de plusieurs centaines de nouveaux logements.

Les opérations Pralée-Onex et Cressy-Confignon arriveront à terme courant 2015. Elles permettront la mise à disposition de 35 nouveaux logements.

Le taux de rotation dans le parc immobilier de la fondation a été de 9,16% en 2014. Ce taux de rotation exceptionnellement élevé comparativement aux autres fondations s'explique par l'important chantier de rénovation d'appartements des Libellules.

S'agissant des états financiers individuels, ils présentent pour l'exercice 2014, après amortissement des immeubles pour un montant total de 1,487 millions de francs, une perte de 733'327 francs, en diminution de 219'382 francs par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de son programme d'entretien de son patrimoine, la **Fondation René et Kate Block** a notamment entrepris une réflexion dans le but de réaliser d'importantes transformations dans les salles de bain des immeubles sis avenue Bois-de-la-Chapelle 67-69 (137 logements) et avenue du Lignon 50-53 (147 logements). Ces travaux amélioreront le confort des locataires concernant l'accès et l'usage de leur salle de bain.

Dans le but de suivre attentivement l'analyse puis la construction du futur bâtiment qui sera érigé à la route de Meyrin 16 (90 logements avec encadrement pour personnes âgées), une délégation de la commission de construction a été constituée et se chargera de ce dossier avec les architectes mandataires et le chef de projet en charge au sein du secrétariat des FIDP.

La fondation a en outre attribué 40 logements en 2014, sur les 756 qu'elle possède.

Enfin, s'agissant des états financiers individuels, ils présentent pour l'exercice 2014, après amortissement des immeubles pour un montant total de 1,487 million de francs, une perte nette de 952'709 francs, en diminution de 174'901 francs par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une perte nette de 952'709 francs.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, chef de projet, office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Fondation pour les terrains industriels de Genève

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant les états financiers et le rapport d'activités de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'exercice 2014.

Conformément à ses statuts, la FTI a pour but de favoriser l'établissement d'entreprises dans les zones industrielles du canton. Elle peut devenir propriétaire d'immeubles, bâtis ou non, dans les périmètres qui lui sont assignés par l'Etat. Elle est chargée de les aménager, de les exploiter et de les gérer.

En 2014, sur 84'933 m² de zones industrielles à Genève, la FTI en gère 59'635 m², ce qui représente environ 70% des PME et 30% des grandes entreprises, ainsi que plus de 42'000 emplois sur un total de presque 60'000 sur l'ensemble du territoire genevois.

L'année 2014 a été marquée par des investissements importants de bâti et de foncier. En partenariat avec les communes, la FTI a ainsi investi quelque 47 millions dans les zones industrielles de Genève et de Meyrin.

En parallèle, la FTI s'est engagée dans le processus innovant de création et de transformation de zones industrielles et artisanales (ZIA) en écoParcs industriels. Ce processus participatif regroupe l'ensemble des acteurs du développement économique – entreprises, canton, usagers et communes – et implique notamment de créer les meilleures conditions possibles de coopération, de réinventer les espaces, d'encourager la collaboration entre les entreprises, de créer des synergies avec les usagers et de changer les modes de gouvernance. En dépassant l'approche foncière et l'aménagement, la FTI devient ainsi le fer de lance pour animer et détecter les opportunités de collaboration tout en menant une politique artisanale et industrielle orientée vers le développement durable du canton.

Enfin, la FTI a poursuivi les études de nouveaux plans d'affectation avec le canton et les communes concernées, notamment dans les périmètres de Meyrin-Satigny-Vernier, de Bois-Brûlé au Grand-Saconnex et aux Cherpines.

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2014 un bénéfice de 24,912 millions de francs, réparti comme en 2013 à hauteur de 12 millions de francs en faveur de l'Etat de Genève et de 12,912 millions au fonds d'acquisition de terrains industriels de la FTI, conformément à ses statuts.

L'organe de révision de la FTI a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration a approuvé le rapport d'activités de la fondation.

Pour toute information complémentaire : M. Pierre Alain Girard, secrétaire général adjoint, DALE, ☎ 022 327 94 17 ou 078 606 84 10.

Modification de la loi sur l'aide sociale individuelle : prime cantonale de référence

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ayant pour but de modifier le dispositif de prise en charge de la prime d'assurance-maladie obligatoire des soins. L'objectif est d'introduire, comme limite supérieure à la prise en charge des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires de l'aide sociale (adultes et jeunes adultes entre 18 et 25 ans révolus), une prime cantonale de référence (PCR) inférieure à la prime moyenne cantonale (PMC) définie par le Département fédéral de l'intérieur.

Actuellement, les primes des bénéficiaires de l'aide sociale sont prises en charge à concurrence du montant de la PMC avec la franchise minimale de 300 francs. Avec le nouveau système, les assurés pourront opter

pour une franchise à option élevée, laquelle sera prise en charge par l'aide sociale. Le nombre d'assureurs ou de modèles d'assurances possibles (réseau de santé, HMO, médecin de famille) correspondant au tarif de la PCR se trouvera de ce fait augmenté par rapport à la situation actuellement en vigueur.

Par conséquent, dans la mesure où la PCR est inférieure à la PMC, cette modification légale devrait induire une diminution de 1,3 million de francs du montant des primes prises en charge par l'Etat par le biais des subsides.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 45.

Adaptation de la loi sur la santé au droit fédéral

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur la santé.

La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH) est entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Cette nouvelle législation a impliqué le transfert du rattachement de la commission d'éthique, chargée d'évaluer les protocoles de recherches pour le canton, des Hôpitaux universitaires de Genève au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

Différents articles de la loi cantonale sur la santé concernant la recherche biomédicale sur des personnes, devenus sans objet, sont remplacés par des dispositions conformes à la LRH. La recherche se déroulant dans le canton ainsi que l'instauration de la commission cantonale d'éthique ont désormais un ancrage formel dans la législation cantonale.

Dans un même temps, le Conseil d'Etat a modifié le règlement fixant les émoluments perçus par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et ses services. Ce dernier adapte les émoluments perçus pour l'examen des protocoles de recherche aux montants harmonisés au niveau suisse.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Robert, pharmacien cantonal, DEAS, ☎ 022 546 51 88.

Soutien au bataillon de carabiniers 14

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport sur [une résolution du Grand Conseil intitulée « Sécurité et tradition : non à la dissolution du Bataillon de carabiniers 14, fleuron genevois de l'armée suisse »](#).

Dans le cadre du projet « Développement de l'armée », la Confédération a envisagé de supprimer le bataillon de carabiniers 14. Considérant l'importance historique et actuelle de cette formation, le canton s'est toutefois engagé pour son maintien.

Dans sa réponse au Grand Conseil, le gouvernement rappelle que des démarches ont d'ores et déjà été entreprises, jusqu'au plus haut niveau des hiérarchies politiques et militaires. A l'appui de ses interventions, le canton souligne l'importance de cette formation pour les fréquents engagements de sûreté au profit de la Genève internationale. Puisant ses origines dans la Société militaire des carabiniers, fondée en 1824 par le Général Guillaume-Henri Dufour, elle relève également du patrimoine historique de notre canton et de notre pays.

Selon les indications reçues du chef de l'armée, les démarches entreprises ont porté leurs fruits : en l'état actuel de la planification, le bataillon de carabiniers 14 est maintenu. La décision finale reviendra toutefois à l'Assemblée fédérale, le canton suivant attentivement ce dossier.

Pour toute information complémentaire : M. Jérôme Felley, directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, DSE, ☎ 022 546 77 01.

Aide financière au Théâtre de l'Usine

Le Conseil d'Etat a approuvé l'octroi au Théâtre de l'Usine, association à but non lucratif, d'une aide financière de 100'000 francs pour les années 2015 à 2018, soit un montant total de 400'000 francs. Cette aide permettra à cet organisme culturel de déployer son projet artistique tel que prévu dans la convention de subventionnement qui, renouvelée pour les années 2015 à 2018, le lie au canton et à la Ville de Genève.

Le Théâtre de l'Usine propose au public une programmation de créations locales et d'accueils diversifiée. Il offre un espace de production de qualité aux jeunes artistes et aux formes artistiques émergentes, en ce qui concerne la création théâtrale, chorégraphique et interdisciplinaire.

L'aide octroyée au Théâtre de l'Usine s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle du canton, qui encourage la diversité de l'offre culturelle genevoise conformément à la mission que lui assigne la [loi cantonale sur la culture](#).

Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction du fait que le collectif de l'Usine s'inscrive par anticipation dans le respect du cadre de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boisson, la restauration, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD).

Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP, ☎ 022 546 66 70.

Meyrin : désaffectation partielle d'une parcelle du domaine public



Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi portant sur la désaffectation d'une partie de la parcelle n° dp 14098 du domaine public de la commune de Meyrin.

Pour mettre en œuvre la deuxième partie de son projet de mobilité douce, la commune de Meyrin a prévu d'aménager une piste cyclable avec trottoir sur la rue de la Bergère, entre le giratoire du Nant-d'Avril et la rue André-De-Garrini. Toutefois, la rue de la Bergère n'est pas assez large pour une piste mixte sur le domaine public et des voies pour les véhicules motorisés. En même temps, un projet de construction en cours du groupe Richemont comporte plusieurs entrées et sorties sur cette rue.

La commune a dès lors négocié un projet d'aménagement avec le groupe Richemont et la Fondation pour les terrains industriels (FTI), propriétaire de parcelles dans le secteur. Ce projet prévoit un échange parcellaire entre la commune et la FTI, soit de la parcelle n° dp 14098 A (rue André-De-Garrini), propriété de la commune, contre la parcelle n° 14097 B (rue de la Bergère), propriété de la FTI, puis la constitution d'un droit distinct et permanent sur la première parcelle par la FTI en faveur du groupe Richemont.

Le projet permettra l'aménagement, rue de la Bergère, d'une piste pour piétons et vélos sur le domaine public, avec des largeurs de voies suffisantes pour les véhicules motorisés, notamment les poids lourds. La mise à disposition de la rue André-De-Garrini aura comme avantage de concentrer les entrées et sorties du campus Richemont sur celle-ci et évitera les conflits entre véhicules motorisés et piétons ou vélos sur la rue de la Bergère.

L'échange prévu nécessite la désaffectation du domaine public communal de la parcelle n° dp 14098 A. Cette désaffectation doit être approuvée par le Grand Conseil, conformément à l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public, dès lors qu'aucune des exceptions de l'alinéa 2 de ce même article n'est remplie.

Pour toute information complémentaire : M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, PRE, ☎ 022 546 72 40.

Aboutissement d'une initiative populaire communale à Lancy

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire communale à Lancy intitulée « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy ».

La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire communale a donné les résultats suivants :

- **nombre de signatures exigées :** **2027**
- nombre de signatures annoncées par les déposants : 2490
- nombre de signatures contrôlées : 2377
- **nombre de signatures validées :** **2043**



Le nombre de 2027 signatures, correspondant à 10% des titulaires des droits politiques dans la commune (20'264) mais au moins 1000 d'entre eux, tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012](#) (art. 71) pour l'aboutissement de l'initiative, est atteint.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Aboutissement d'une initiative populaire communale à Veyrier

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire communale à Veyrier intitulée « Pour un développement cohérent et raisonnable des Grands-Esserts ».

La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire communale a donné les résultats suivants :

- **nombre de signatures exigées :** **1000**
- nombre de signatures annoncées par les déposants : 1282
- nombre de signatures contrôlées : 1074
- **nombre de signatures validées :** **1020**



Le nombre de 1000 signatures, correspondant à 10% des titulaires des droits politiques dans la commune (7338) mais au moins 1000 d'entre eux, tel qu'exigé par la [constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012](#) (art. 71) pour l'aboutissement de l'initiative, est atteint.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Elections du 19 avril 2015 : résultats constatés

Le Conseil d'Etat a pris deux arrêtés, l'un constatant les [résultats du premier tour des élections des conseils administratifs, maires et adjoints](#), l'autre constatant les [résultats des élections des conseils municipaux](#), du dimanche 19 avril 2015.

Le gouvernement a par ailleurs pris acte avec satisfaction du bon déroulement des opérations et de la rapidité de la publication des résultats, alors même qu'il s'agissait pour la première fois d'un double scrutin pour 45 communes, représentant 90 élections à dépouiller simultanément. Il relève aussi l'utilisation avec succès du vote électronique dans les 29 communes qui offraient ce canal de vote. Il remercie enfin les équipes chargées de l'organisation ainsi que les jurés (1513 personnes en tout) qui se sont investis pour garantir le succès de l'opération et ont été mobilisés pendant plus de 24 heures.

Pour les communes de Bardonnex, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Cologny, Confignon, Dardagny, Ville de Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Hermance, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Versoix, Veyrier, l'ensemble des sièges n'ayant pas pu être pourvus à la majorité absolue, un second tour de scrutin à la majorité relative sera organisé le 10 mai 2015.

Cependant, le nombre de candidatures déposées dans les communes de Bardonnex, Collex-Bossy, Cologny, Confignon et Dardagny à l'issue du délai de dépôt échu mardi 21 avril 2015 à midi étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite sous réserve de l'arrêté du Conseil d'Etat constatant l'élection.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
23 avril 10h00	Téléphones portables et droits de l'enfant : suivons le fil d'or !	Atelier d'électronique du CFPT 43 route du Pont-Butin Lancy	DIP	Claudine Dayer Fournet ☎ 079 476 69 36
24 avril 11h00	Prestation de serment de 28 nouveaux agents de détention	Salle du Grand Conseil	DSE	Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67
28 avril 17h00	La lutte contre les violences domestiques s'affiche sur un bus TPG	Arrêt TPG Place-De-Neuve	DSE	Emmanuelle Lo Verso ☎ 022 543 88 10 ou 079 955 44 29
30 avril 11h00	Cérémonie de pose de la première pierre de l'école de commerce de Frontenex	54, chemin de Grange-Canal 1224 Chêne-Bougeries	DF DIP	Henri Roth ☎ 022 327 98 22 Pierre-Antoine Preti ☎ 022 546 69 68